



Diffusion immédiate

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demande l'intervention d'un médiateur et somme le gouvernement de donner des mandats clairs à ses négociateurs

Montréal, le 8 mars 2010 – Le gouvernement ne cesse de mentionner qu'il souhaite obtenir rapidement une entente négociée avec les employées et employés de l'État. Ainsi, on a pu entendre la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay réitérer sa volonté ferme de mettre les bouchées doubles afin d'en arriver à une telle entente avec les employées et employés des secteurs public et parapublic. M^{me} Gagnon-Tremblay tient à rappeler que l'une des priorités gouvernementales dans la présente négociation est d'améliorer l'organisation du travail.

Même son de cloche du côté de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne, qui a affirmé récemment dans le cadre d'une entrevue radiophonique que : « [...] notre priorité en négociation, c'est la réorganisation du travail. C'est vraiment, vraiment la priorité et j'espère vraiment que les syndicats vont accepter de se mettre à table et qu'on fasse des changements à cet égard-là. »

La FAE souligne que depuis le début des négociations, elle travaille d'arrache-pied pour que la tâche des enseignantes et enseignants soit au cœur des discussions. Cependant, les représentants patronaux ont tout d'abord refusé toute discussion sur ce thème pour finalement accepter la discussion, mais sans aucun mandat réel permettant de faire avancer les travaux. De plus, ils ne démontrent aucune volonté d'apporter des solutions ou de négocier convenablement les aspects liés à la tâche.

« Les représentants gouvernementaux évitent d'aborder cet aspect majeur des présentes négociations, soit précisément la tâche, pour faire porter davantage les échanges sur des sujets périphériques et retarder ainsi la poursuite constructive des négociations. On leur rappelle les propos des ministres et on a la nette impression qu'ils sont sourds », précise le vice-président de la FAE, responsable des relations du travail, Christian St-Louis.

« Est-ce les représentants patronaux qui font la sourde oreille à leurs patrons, les ministres, ou est-ce les ministres qui tiennent un double discours, un sur la place publique et un autre derrière les portes closes. Nous agissons de bonne foi et le gouvernement ne peut pas nous accuser de faire obstruction à la table de négociation. Il retarde indûment toutes les discussions de fond portant sur la tâche des profs. Il faut que ça cesse. », d'ajouter le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Si le gouvernement souhaite un règlement rapide, la Fédération souhaite pour sa part un règlement satisfaisant et participe activement aux travaux de négociation. Mais devant le refus des représentants gouvernementaux de discuter de la tâche des enseignantes et enseignants, la FAE somme la présidente du Conseil du trésor et sa collègue, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de donner dès maintenant un mandat clair et précis à leurs représentants négociateurs afin de faire avancer les discussions à ce niveau.

« La tâche des enseignantes et enseignants, c'est notre priorité. On a montré notre bonne foi depuis le début des négociations, au gouvernement de nous démontrer maintenant qu'il a à cœur les conditions de travail des profs et qu'il les respecte en cessant de faire du « sur place ». S'il ne veut pas en discuter, qu'il cesse de nous faire croire le contraire. Notre patience a des limites. Il n'y a pas eu d'investissement majeur dans le réseau de l'éducation depuis plusieurs années et les profs n'ont cessé de subir les contrecoups de cette situation par un alourdissement constant de leur tâche. Le gouvernement continue à laisser croire à la population qu'il négocie alors qu'il n'apporte aucune proposition d'amélioration des conditions de travail. Nous n'avons d'autre choix que de demander la médiation », de conclure le président de la FAE, Pierre St-Germain.

D'autres sujets importants dans cette négociation n'ont pas encore donné lieu à des discussions sérieuses. Les points touchant, entre autres, les règles de formation des groupes, la précarité, les salaires ou les questions reliées aux EHDAA demeurent encore en suspens. Dans ces circonstances, la FAE a choisi de demander au ministre du Travail, M. Sam Hammad, de nommer immédiatement un médiateur afin de favoriser des échanges constructifs et de tenter de régler le différend constaté à la table de négociation.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 30 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller du Service des communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 - cellulaire